



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

PROGRAMME
VOYAGER POUR APPRENDRE
LES METIERS D'ART 2016-2017

UNESCO
FONDATION CULTURE & DIVERSITE
PRESENTATION AUX ETUDIANTS

PRESENTATION GLOBALE DU PROGRAMME

L'UNESCO et la Fondation Culture & Diversité partagent le même engagement à l'égard du rôle central de la culture dans le développement humain et de la reconnaissance de la diversité culturelle comme source de richesse et de durabilité.

Afin d'encourager les jeunes à choisir les métiers d'art détenteurs d'un patrimoine qu'il faut sauvegarder car il encourage la créativité, l'UNESCO accorde à la promotion de ces métiers, rares, précieux et fragiles, une importance primordiale. Le programme lancé conjointement par l'UNESCO et la Fondation Culture & Diversité a ainsi pour finalité d'offrir une formation complémentaire internationale à de jeunes étudiants en métiers d'art.

Le programme Voyager pour apprendre les métiers d'art, élaboré par l'UNESCO et la Fondation Culture & Diversité, avec l'appui de l'Inspection générale aux arts appliqués et du Ministère français de l'Education nationale, associe des écoles d'arts appliqués et des artisans et entreprises partenaires.

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants en métiers d'art issus de milieux modestes d'effectuer un voyage d'étude à l'étranger. Il donne ainsi la possibilité à de jeunes boursiers français en fin d'études de découvrir les savoir-faire de pays en développement et à des étudiants de ces pays de découvrir les savoir-faire français.

Ce programme offre aux étudiants sélectionnés – étudiants en arts appliqués et/ou métiers d'art, méritants et/ou boursiers ou équivalent – la possibilité d'effectuer un séjour de 4 mois en France, consacré à un voyage d'études sous forme de stage chez un artisan ou au sein d'une entreprise grâce à un soutien logistique et financier mis en place par l'UNESCO et la Fondation Culture & Diversité.

Le programme offre de nombreux atouts aux étudiants afin de les aider dans leur insertion professionnelle :

- l'immersion en entreprise ;
- l'acquisition d'un savoir-faire nouveau ;
- l'expérience culturelle à l'étranger ;
- la réalisation d'un projet professionnel créatif et innovant ;
- le développement d'un réseau ;
- l'exposition dans des manifestations internationales de référence.

LES PARTENAIRES

L'UNESCO

Créée en 1945, l'**UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)** a pour objectif de construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO est au service de la communauté internationale à travers une large gamme de programmes et d'activités éducatifs, culturels et scientifiques. A l'écoute des besoins en constante mutation des peuples du monde, grâce à des consultations d'experts, des enquêtes, des conférences internationales et par le moyen de bureaux nationaux, régionaux et du système des commissions nationales, l'UNESCO déploie ses efforts pour éradiquer l'ignorance et l'incompréhension en promouvant l'unité dans la diversité. Dans le domaine de la culture, l'UNESCO poursuit son action pour stimuler les formes de créations traditionnelles tout en encourageant les nouvelles formes d'expression. En outre, dans le cadre de ses activités relatives à l'artisanat et au design, l'UNESCO multiplie l'organisation de séminaires, les échanges entre artistes, les programmes de formation, et favorise la participation à des expositions, des salons et autres événements. Ce projet s'inscrit dans la perspective de soutenir les jeunes qui sont dans les filières des métiers d'art, afin de stimuler leur créativité, de favoriser la pratique du métier d'art choisi en complétant et en diversifiant leur formation dans d'autres pays, grâce à l'échange, et à développer l'entrepreneuriat culturel et créatif.

Une des modalités d'intervention principales de l'UNESCO est son action normative. Les Conventions qui ont un impact direct sur l'artisanat sont la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée en 2003, et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005. Elles illustrent l'importance de la diversité créatrice.

Les actions de l'UNESCO relatives à l'artisanat et au design s'inscrivent sous l'Axe d'action majeur du Programme de l'Organisation relatif à la promotion du rôle de la culture dans le développement.



LA FONDATION CULTURE & DIVERSITE

La Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général de Fimalac, repose sur la conviction que l'un des enjeux majeurs de notre société est de permettre au plus grand nombre un égal accès aux repères culturels et aux pratiques artistiques. Son action a pour mission **de favoriser l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux arts et à la culture.**

La Fondation Culture & Diversité met en place des programmes en faveur de l'égalité des chances, afin de favoriser l'accès aux études supérieures culturelles ou artistiques d'excellence à des collégiens et des lycéens issus d'établissements relevant de l'éducation prioritaire. La Fondation compte parmi ses partenaires l'Ecole du Louvre, La Fémis, l'Institut national du patrimoine, l'Ecole nationale des chartes, les Ecoles supérieures d'arts appliqués Boulle, Duperré et Estienne, 8 Ecoles nationales supérieures d'architecture, les 4 Ecoles supérieures d'art d'Ile-de-France, 14 classes préparatoires publiques aux écoles d'art, 6 Ecoles d'art et de design, l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière, le CFPTS, l'Ecole de la Comédie de Saint-Etienne et l'INA.

Une méthodologie innovante et structurée, composée de trois étapes, a été mise en place avec les Ecoles partenaires de la Fondation : **informer** les collégiens et les lycéens sur les formations supérieures d'excellence et leurs débouchés professionnels ; **préparer** les élèves les plus motivés au concours d'entrée des Ecoles partenaires lors de « Stages Egalité des Chances » ; **accompagner** les élèves une fois admis dans les Ecoles partenaires, par un soutien financier et logistique, à l'ouverture culturelle et d'aide à l'insertion professionnelle.

Plus de 23 000 élèves issus d'environ 220 établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire en France ont d'ores et déjà bénéficié des programmes mis en œuvre par la Fondation Culture & Diversité et ses partenaires.

LE PROGRAMME

ETUDIANTS BENEFICIAIRES

▪ Statut des bénéficiaires

Les candidats doivent être des étudiants en fin de cursus mais qui ne sont pas encore des professionnels.

Ils doivent remplir tous les critères suivants :

- de niveau d'études équivalent à un Diplôme des Métiers d'Art (Bac + 2),
- inscrits dans des écoles/institutions/universités en arts appliqués et/ou métiers d'art,
- méritants et/ou boursiers ou équivalent.

▪ Mode de sélection des bénéficiaires

Les bureaux hors-siège de l'UNESCO et/ou les Commissions nationales pour l'UNESCO diffusent les informations sur le programme aux étudiants des écoles/institutions/universités en arts appliqués et/ou métiers d'art des pays en voie de développement.

Les étudiants :

- **remplissent le dossier de candidature** : ils **choisissent une des offres de voyage d'études proposées**, exposent leur motivation pour la technique qu'ils développeront et leur intérêt pour la culture française ;
- joignent des **photos de leurs travaux** ;
- joignent **une vidéo de présentation** : **durée de 4 à 6 minutes / objectifs : se présenter, présenter leur motivation, ce qu'ils souhaitent apprendre/découvrir grâce au programme, leurs projets professionnels futurs**).

Tous les dossiers sont collectés par les bureaux hors-siège de l'UNESCO et/ou les Commissions nationales accompagnés d'un avis consultatif des écoles/institutions/universités. Un jury étudie ensuite les demandes et instruit les dossiers.



MODALITES FINANCIERES ET ORGANISATIONNELLES DU VOYAGE D'ETUDE

▪ Un support logistique concernant toute question opérationnelle

L'étudiant peut bénéficier d'un soutien logistique du programme avant son départ :

- relation administrative avec l'organisme professionnel d'accueil ;
- aide dans les formalités administratives ;
- assistance à la recherche d'un logement.

L'étudiant peut aussi bénéficier d'un soutien logistique et administratif une fois sur place. La Fondation Culture & Diversité reste en relation permanente avec chaque bénéficiaire.

▪ Un support financier

Les étudiants reçoivent :

- un billet d'avion aller-retour ;
- ainsi qu'une aide financière de 1 037 euros couvrant les frais afférents au séjour de quatre mois en France et les voyages/trajets et achat de matériel liés au stage.

▪ Une convention de stage sera signée entre l'étudiant, son Ecole et l'organisme d'accueil.

▪ Une convention de bourse sera signée entre l'étudiant et la Fondation Culture & Diversité.

OBLIGATIONS PARTICULIERES

Le bénéficiaire doit remplir tout au long des quatre mois de son voyage d'études à l'étranger un certain nombre d'obligations :

- obligation de respect du règlement de l'organisme professionnel d'accueil (comportement, assiduité, etc.) ;
- obligation de suivi régulier par échanges téléphoniques et électroniques entre l'étudiant et la Fondation Culture & Diversité ;
- obligation de remettre régulièrement, selon un calendrier fixé à cet effet, à l'UNESCO et à la Fondation Culture & Diversité un « Carnet de Bord ». Ce Carnet de Bord sera alimenté par l'étudiant tout au long de son séjour. Il y décrira son travail, ses progrès, ses difficultés etc. Il joindra des productions qui témoigneront de son processus de travail (croquis, échantillons etc.).

Les organisateurs du programme se réservent le droit de mettre fin au voyage d'études si le bénéficiaire ne remplit pas les obligations ci-dessus.

VALORISATION DU TRAVAIL EFFECTUE

- Les élèves recevront un certificat de participation au programme UNESCO-Fondation Culture & Diversité.
- Le travail des étudiants sera valorisé lors d'expositions afin de faciliter leur insertion professionnelle.



CALENDRIER ESTIMATIF PROGRAMME 2016-2017

- **Septembre 2016** : lancement de l'appel à candidatures dans les pays concernés.
- **2 décembre 2016** : date limite pour le dépôt du dossier de candidature.
- **Janvier 2017** : sélection des étudiants et communication des résultats.
- **A partir de février 2017** : voyages d'études des étudiants en France.

